

Procès-verbal de Salvador de Madariaga, Pascual Tomas, Rodolfo Llopis et Enrique Gironella auprès de la Commission des nations non représentées du Conseil de l'Europe (16 décembre 1961)

Légende: Procès-verbal de Salvador de Madariaga, président du Conseil fédéral espagnol du Mouvement européen, de Pascual Tomas, secrétaire général de l'Union générale des travailleurs espagnols en exil, de Rodolfo Llopis, secrétaire général du parti socialiste ouvrier espagnol, et d'Enrique Gironella, secrétaire général du Conseil fédéral espagnol du Mouvement européen, auprès de la Commission des nations non représentées de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe le 16 décembre 1961 sur la situation politique en Espagne.

Source: Conseil de l'Europe. 10.12.1960, n° AS/NR (12) PV 7. Strasbourg.

Archives du Conseil de l'Europe, Strasbourg. PACECOM 018758.

Copyright: (c) Conseil de l'Europe

URL:

http://www.cvce.eu/obj/proces_verbal_de_salvador_de_madariaga_pascual_tomas_rodolfo_llopis_et_enrique_gironella_aupres_de_la_commission_des_nations_non_representees_du_conseil_de_l_europe_16_decembre_1961-fr-d2a61cc2-babf-44cc-abba-1d05f39fa38d.html

Date de dernière mise à jour: 20/02/2014

CONSEIL DE L'EUROPE COUNCIL OF EUROPE

Paris, le 16 décembre 1960

Confidentiel
AS/NR (12) PV 7

Or. angl.

ASSEMBLÉE CONSULTATIVE

COMMISSION DES NATIONS NON REPRÉSENTÉES



PROCES-VERBAL

de la septième réunion, tenue le vendredi
16 décembre 1960 au Bureau de Paris du
Conseil de l'Europe, 55 avenue Kléber

Présents :

| | |
|---------------------------|-----------------------|
| MM. Kirk (Président) | Royaume-Uni |
| Goedhart (Vice-Président) | Pays-Bas |
| Arthur-Conte | France |
| Drèze | Belgique |
| Gibbons | Irlande |
| Hynd | Royaume-Uni |
| Linden | Luxembourg |
| Mme von Lowzow | Danemark |
| MM. Montini | Italie |
| Regnéll | Suède |
| Mme Ronger | Rép. Féd. d'Allemagne |
| MM. Selvik | Norvège |
| Strasser | Autriche |
| Wach | France |

Excusés :

| | |
|--------------------|-----------------------|
| MM. Cerulli Irelli | Italie |
| Josefsson | Islande |
| Lychnos | Grèce |
| Mme Maxsein | Rép. Féd. d'Allemagne |
| Mme Tlabar | Turquie |

A 59.048
TN 2769

./.

AS/NR (12) PV 7

- 2 -

Le Président, M. Peter Kirk, ouvre la séance à 10 h.

Le Président annonce qu'il a reçu des messages de Mme Maxsein et de M. Cerulli Irelli qui sont empêchés de participer à la réunion.

1. Procès-verbal

Le procès-verbal de la sixième réunion, tenue à Strasbourg le 27 septembre 1960, est adopté.

[Réf. : AS/NR (12) PV 6]

2. Ordre du jour

Le Président propose qu'en l'absence de M. Cerulli Irelli, rapporteur, le point 5 (Réglementation relative à l'envoi de colis-cadeaux à destination de l'Europe centrale et orientale) soit retiré de l'ordre du jour.

Il en est ainsi décidé.

Sous réserve de cette modification, l'ordre du jour est adopté.

[Réf. : AS/NR (12) OJ 7]

3. Situation politique en Espagne

Le Président indique que, conformément à une décision antérieure de la Commission, il a invité Don Salvador de Madariaga (Président du Conseil espagnol du Mouvement européen), Don Pascual Tomás (Secrétaire Général de l'Union générale des travailleurs espagnols en exil), Don Rodolfo Llopis (Secrétaire Général du Parti espagnol des travailleurs socialistes) et Don Enrique Gironella (Secrétaire Général du Mouvement socialiste pour les Etats-Unis d'Europe et Secrétaire Général du Conseil fédéral espagnol du Mouvement européen) à assister à la réunion et à y prendre la parole.

Don Salvador de Madariaga, Don Pascual Tomás, Don Rodolfo Llopis et Don Enrique Gironella sont introduits à la demande de la Commission.

Le Président souhaite la bienvenue aux visiteurs espagnols.

./.

Don Salvador de Madariaga déclare qu'il répondra aux questions qui lui ont été communiquées par Mme Renger, rapporteur. En ce qui concerne la première question, portant sur la manière dont sont nommés ou élus les membres des Cortès, il précise que 91 seulement d'entre eux ne sont pas désignés par le Caudillo ; ces 91 membres sont élus par les syndicats, devenus dans l'Espagne d'aujourd'hui des organismes gouvernementaux ; l'Espagne n'a donc pas de Parlement. Mme Renger a demandé ensuite ce qui pourrait se passer après la mort du Général Franco. C'est là une question de caractère hypothétique à laquelle il n'est pas possible de répondre. Quant à l'importance des partis démocratiques en Espagne par rapport à celle du Mouvement phalangiste, il faut bien se rendre compte que ce mouvement n'a aucune audience dans le peuple. Il est cependant difficile d'apprécier la force des partis démocratiques. Les dirigeants du Parti socialiste sont en prison. Tout ce qu'il est possible de dire, c'est qu'un peuple ne change pas rapidement ses habitudes politiques.

Pour ce qui est des prisonniers politiques, Don Salvador de Madariaga laissera au Président un document sur ce point. Il lui remettra également une note sur le problème des persécutions contre les Protestants. Mme Renger a demandé par ailleurs s'il pouvait fournir une liste des droits inscrits dans la Convention des Droits de l'Homme dont le peuple espagnol est actuellement privé. En fait, le peuple espagnol ne jouit d'aucun droit. Le Fuero de los Españoles n'a aucune espèce d'importance. Enfin, il lui a été demandé s'il y avait des mesures particulières que les Européens pourraient prendre maintenant pour aider le peuple espagnol, notamment en vue du rétablissement de la démocratie en Espagne. C'est là une question très importante. Il conviendrait tout d'abord que les pays occidentaux ne se contentent pas de demi-mesures telles que le retrait de leurs ambassadeurs de Madrid peu après la fin de la deuxième guerre mondiale. Il faudrait ensuite faire comprendre au Général Franco qu'il n'est pas persona grata auprès des nations occidentales et ne pas l'encourager par des prêts et autres formes d'assistance financière. Enfin, les pays occidentaux devraient venir en aide aux organisations créées par les démocrates espagnols à l'étranger. L'invitation de l'orateur et de ses amis à la présente réunion est un pas dans la bonne direction mais elle a été longue à venir. // Don Salvador informa la Commission que les radios de Prague et Belgrade diffusent quotidiennement 20 à 25 bulletins d'information en espagnol. Pendant quatre ans il s'est adressé à l'Espagne sur les ondes de la Radiodiffusion française, mais ces émissions sont maintenant supprimées. L'information du peuple espagnol sur ce qui se passe à l'étranger est devenue un monopole des pays communistes. C'est là un fait extrêmement grave. Les nations occidentales devraient donner une plus grande place

AS/NR (12) PV 7

- 4 -

aux protestations des démocrates espagnols contre les mauvais traitements infligés aux prisonniers politiques. Il est fort à craindre que le communisme ne s'empare du pouvoir en Espagne. Le Parti communiste n'y a jamais été très nombreux (il n'y avait que 18 membres communistes des Cortès au début de la guerre civile), mais les circonstances sont maintenant favorables à une expansion du communisme. La raison essentielle en est que seules les puissances communistes encouragent l'opposition au régime de Franco alors que les puissances occidentales ne font rien ou même appuient le Général Franco. De plus, le Parti communiste est organisé pour une action clandestine et, à la différence des partis démocratiques, il dispose de fonds considérables. Ainsi, tout le crédit de l'opposition au Général Franco revient au Parti communiste et un dirigeant communiste à Madrid a déclaré récemment : "Nous avons besoin du Général Franco pour cinq ans encore". L'appui accordé par le Gouvernement des Etats-Unis au Général Franco a eu des conséquences extrêmement graves. Les Etats-Unis, comme la Grande-Bretagne, ont perdu de leur autorité morale. Il était vain de croire qu'une aide économique entraînerait une libéralisation progressive du régime. Au contraire, si le problème politique était résolu, la situation économique s'améliorerait. Enfin, Don Salvador demande à la Commission de demeurer ferme dans la crise mondiale actuelle et de s'en tenir aux principes que défend la démocratie européenne.

En réponse à des questions de MM. Goedhart, Montini, Strasser, Linden et de Mme Renger, Don Salvador de Madariaga apporte les précisions suivantes : (i) que le peuple espagnol n'estimerait pas que les Européens s'immiscent dans ses affaires intérieures s'ils s'intéressaient davantage à la situation politique en Espagne ; (ii) la police secrète espagnole, qui a été organisée par les Nazis, est si efficace qu'il est impossible de dire qu'il existe des partis politiques d'opposition ; il n'y a que des dirigeants isolés ; (iii) tout bien considéré, la participation de l'Espagne à l'O.E.C.E. et à l'O.C.E.D. lui paraît comporter plus d'inconvénients que d'avantages et il y est opposé, comme il est hostile à la "coopération scandaleuse" de l'Espagne avec l'UNESCO ; (iv) cela ne veut pas dire que des mesures extrêmes telles qu'un boycottage général des visites en Espagne soit souhaitable, mais cela veut dire que, si un congrès européen de conservateurs de musées pouvait se tenir en Espagne, une réunion dans ce pays de l'Union interparlementaire ou du Conseil de l'Europe est absolument impensable ; (v) l'Espagne n'ayant pas de presse libre, il appartient à l'Assemblée du Conseil de l'Europe d'exprimer la pensée libre espagnole ; (vi) le Général Franco n'a pas l'intention de

./.

restaurer la monarchie en Espagne, malgré les contacts qu'il a depuis quelques années avec le prétendant au trône ; (vii) il existe un Centre de documentation espagnol, 18 avenue de l'Opéra à Paris, qui publie des bulletins intéressants sur les événements actuels en Espagne.

Le Président remercie Don Salvador de Madariaga de son exposé et de ses réponses aux questions qui lui ont été posées.

Don Salvador de Madariaga se retire.

Don Pascual Tomás expose que la situation des syndicats espagnols à l'heure actuelle est foncièrement différente de celle des syndicats dans les démocraties occidentales. Ils ne jouissent d'aucune liberté et sont complètement sous la coupe du Gouvernement. Leur dirigeants sont désignés par le Parti phalangiste et ils sont eux-mêmes des instruments de la dictature. Un décret de septembre 1960 stipule que les personnes qui se réunissent pour propager de fausses nouvelles dans le but de provoquer des troubles seront considérées comme coupables de rébellion militaire. Le minimum de la peine infligée en cas de condamnation sera de douze ans. Ainsi, les travailleurs espagnols se trouvent hors d'état d'exercer une influence sur la vie économique du pays et n'ont aucunement voix au chapitre en ce qui concerne la durée du travail, les salaires, etc. Pour ce qui est de la situation économique du pays, l'aide accordée par l'O.E.C.E. n'a pas entraîné une libéralisation. 90 % des sacrifices doivent être supportés par les travailleurs. On a enregistré un effondrement dans plusieurs secteurs industriels et beaucoup de travailleurs ne sont pas employés à plein temps. 80.000 ouvriers se trouvent en chômage dans l'industrie du bâtiment et 5.600 sur 8.000 à Peñarroya. La Fédération espagnole des ouvriers de la métallurgie a indiqué que, sur 750.000 de ses membres, 22.500 sont sans travail et 187.500 travaillent à temps réduit ; 390.000 ne peuvent faire des heures supplémentaires et 150.000 seulement sont employés normalement.

La production a diminué de moitié et les ventes n'ont pas été supérieures à 30 %. Les prix ont augmenté - le kilogramme de sucre est passé de 11 à 12,90 pesetas, le kilo de riz de 7 à 8,50 pesetas, le kilo de fromage de 56,10 à 75 pesetas et le litre de lait de 5 à 7 pesetas. Bien que les salaires soient bloqués depuis 1956, les prix ont monté de 30 à 40 % depuis les mesures de stabilisation. Comment se fait-il, dès lors, que les travailleurs ne se soient pas rebellés ou n'aient pas exprimé leur mécontentement ? Ils ont tenté d'obtenir des améliorations, mais la répression a été implacable. C'est la raison pour laquelle la Confédération internationale des syndicats libres

./.

AS/NR (12) PV (7)

- 6 -

et la Confédération des syndicats chrétiens ont demandé au B.I.T. de procéder à une enquête sur la situation des travailleurs espagnols. Le peuple espagnol préférerait recevoir une aide économique moindre si l'Espagne pouvait, à la suite de ces sacrifices, obtenir sa liberté et un régime démocratique. Il faudrait dresser une barrière autour du peuple espagnol contaminé pour que, grâce à la solidarité européenne, une aide puisse être organisée. La dictature est la même en Espagne qu'en U.R.S.S. L'orateur adjure la Commission de repousser le principe de la coexistence pacifique entre la démocratie et la dictature.

En réponse à une question de M. Hynd, qui lui demande s'il y a quelque espoir de sortir de la situation présente en encourageant les syndicats à développer leur sentiment d'indépendance (sentiment qu'ils ont manifesté lors des grèves de Catalogne il y a un an), Don Pascual Tomás expose que la répression a été telle qu'il ne semble pas possible de faire grand'chose dans les circonstances actuelles.

Don Enrique Gironella formule les observations suivantes. Il souscrit au rapport de Mmc Renger. Il est favorable à une intervention européenne dans les affaires espagnoles. Il s'élève contre l'adhésion de son pays au Fonds Culturel du Conseil de l'Europe, qui n'a pas seulement été une erreur mais une "escroquerie morale". Il est, de même, hostile à l'admission de l'Espagne à l'O.E.C.E. Il appartient à l'Assemblée Consultative de défendre les intérêts démocratiques de l'Espagne et il conviendrait d'envoyer dans ce pays des observateurs pour qu'ils s'entretiennent librement avec les Espagnols. Don Enrique est disposé à fournir à la Commission les noms de citoyens espagnols qu'elle devrait rencontrer. L'Assemblée devrait inviter des Espagnols de tous les milieux à participer aux réunions consacrées aux affaires européennes. Il existe en Espagne un noyau de personnes qui désirent nouer des rapports plus étroits avec ceux qui travaillent à l'édification de l'Europe. Il est souhaitable que l'Assemblée Consultative ait le courage d'organiser un grand débat sur l'Espagne. L'Assemblée pourrait même dire qu'elle est favorable à l'adhésion de l'Espagne au Conseil de l'Europe, mais sous certaines conditions qui se trouvent résumées dans la Convention des Droits de l'Homme. L'évolution de la situation en Espagne est inquiétante. Le dernier espoir d'une Espagne démocratique réside dans l'Europe. Si le régime du Général Franco participe au Conseil de l'Europe, il n'en subsistera aucun. Il n'y aura plus qu'à recourir à une solution violente, dont l'Est sera le seul bénéficiaire. Don Enrique demande instamment à la Commission de prendre la défense du peuple espagnol et de sauver ainsi l'Espagne. Il l'informe que les groupes chrétien-démocrate, libéral et socialiste du Mouvement européen

./.

ont pris l'initiative pour permettre à des Espagnols vivant en Espagne et à des Espagnols en exil de se rencontrer, d'organiser un colloque de 60 à 100 personnes qui aura lieu, si possible, au siège du Conseil de l'Europe à Pâques 1961.

La séance, suspendue à 13 h 05, est reprise à 15 h.

Don Rodolfo Llopis déclare qu'il est impossible de transformer une dictature en démocratie. Il déplore que le régime du Général Franco ait été réhabilité du point de vue international. Il a été admis dans toutes les organisations internationales et européennes à l'exception du Conseil de l'Europe et de l'O.T.A.N. Le Caudillo bénéficie de l'appui de l'Eglise, de l'Armée et du Parti phalangiste. L'Armée est chargée des mesures de répression ; l'Eglise a aidé le Général Franco pendant la guerre civile et constitue maintenant l'un des piliers du régime, mais il existe un fort courant d'anticléricalisme chez les étudiants, comme le montrent les sondages d'opinion publique. Plusieurs évêques, notamment Mgr Herrera, évêque de Malaga, comptent parmi les libéraux. Les prêtres basques sont par tradition individualistes. L'Opus Dei domine le Gouvernement, les banques, les Affaires étrangères, l'enseignement et d'autres secteurs importants. Don Rodolfo soumettra un rapport à ce sujet à la Commission si celle-ci en exprime le désir. Il n'est pas d'accord avec Don Enrique Gironella, qui a laissé entendre que l'on pouvait répartir les Espagnols en partisans de Franco et en Européens. Il existe une nouvelle opposition au Général Franco qui se groupe autour des jeunes étudiants de l'université de Madrid. Ce sont très souvent les fils et les filles d'hommes qui ont soutenu naguère le Caudillo. Le procès de Don Victor Pradella, fils de l'un des fondateurs du Parti phalangiste, a montré que le mouvement antifranquiste avait gagné les familles des dirigeants phalangistes. Parmi les chefs de l'opposition à Franco se trouvent M. Girones, animateur du groupe social-chrétien, avocat et conseiller du prétendant au trône, M. Jimenez Fernandez, professeur de droit canon à l'université de Madrid et directeur du Centre des démocrates-chrétiens, et Don Gil Robles, chef de file des monarchistes libéraux. Mme Renger a demandé si la restauration de la monarchie était susceptible d'être approuvée après le Général Franco. Don Rodolfo ne peut pas répondre à cette question, mais un porte-parole de Don Juan a récemment déclaré que le prétendant au trône admettrait une restauration de la monarchie en même temps que continuerait le régime phalangiste ; s'il en était ainsi (mais il n'est pas sûr que le porte-parole exprimait vraiment la pensée de Don Juan), la monarchie ne serait pas acceptable. L'orateur informe la Commission que son organisation en France s'est vu désormais interdire toute publication contre le régime de Franco. La cause que celle-ci défend est pourtant analogue à celle qu'ont défendue les forces françaises libres en

./.

AS/NR (12) PV 7

- 8 -

Angleterre de 1940 à 1944. Elle entend combattre le gouvernement de traîtres actuellement au pouvoir en Espagne. Elle ne veut pas utiliser la radio pour attaquer le Général Franco mais simplement pour dire la vérité. Don Rodolfo a essayé en vain de conclure des accords avec Radio Andorre, Radio Monte-Carlo et Radio Tunis. Si cet état de choses persiste, l'Espagne sera perdue pour la démocratie.

En réponse à des questions qui lui sont posées par le Président et par MM. Goedhart, Strasser et Linden, Don Rodolfo Llopis apporte les précisions suivantes : ses amis politiques, qui avaient accordé l'autonomie à la Catalogne et au Pays Basque sous le régime républicain, maintiennent leur position ; si des élections libres pouvaient être organisées demain, le Parti communiste serait mis en mesure d'y participer, mais non le Parti phalangiste ; il établira, si on le lui demande, des listes des prisonniers politiques en Espagne ; enfin, si des contacts entre des personnes vivant en Espagne et des Européens sont souhaitables, il faut prendre bien garde de ne pas placer les interlocuteurs espagnols dans une position difficile.

Le Président remercie Don Pascual Tomás, Don Enrique Gironella et Don Rodolfo Llopis de leurs exposés et de leurs réponses aux questions qui leur ont été posées.

Don Pascual Tomás, Don Enrique Gironella et Don Rodolfo Llopis se retirent.

Le Président attire l'attention de la Commission sur un point de procédure. Si la Commission a l'intention de soumettre un rapport sur la situation en Espagne à l'Assemblée, il faudra tout d'abord que celle-ci lui renvoie une proposition l'autorisant officiellement à étudier la question. Le Président annonce qu'il distribuera lui-même cette proposition et invite les membres de la Commission à la signer. Si elle recueille 10 signatures, elle sera inscrite à l'ordre du jour de la prochaine réunion de la Commission permanente, fixée au 31 janvier 1961, et celle-ci devrait alors normalement en saisir la Commission des Nations non représentées. Il fera rapport à la Commission à sa prochaine réunion sur les échanges de vues qui seront intervenus à la Commission Permanente à ce sujet.

Sur proposition du Président, il est décidé qu'un résumé des exposés des visiteurs espagnols sur la situation dans leur pays figurera au procès-verbal de la réunion.

Sur proposition du Président, il est décidé que Mme Renger, rapporteur, revisera son rapport à la lumière de la discussion.

∟ Réf : (i) AS/NR (12) 29
(ii) AS/NR (12) 31
(iii) AS/NR (12) 35 7

4. Situation dans la zone d'occupation soviétique en Allemagne

Le Président indique que Mme Maxsein, rapporteur, lui avait demandé d'inscrire à l'ordre du jour la question de la situation dans la zone d'occupation soviétique en Allemagne parce qu'elle désirait faire un exposé devant la Commission. Elle a été malheureusement empêchée de venir à la réunion par suite d'un deuil. Deux témoins ont été convoqués : le Dr. Sigfried Asche, Directeur de l'Institut des Arts de Wartburg jusqu'en octobre 1960, et le Dr. W. Löffler, un juriste de la zone soviétique qui a passé deux ans en prison comme détenu politique jusqu'à l'été 1960.

Le Dr. Sigfried Asche et le Dr. W. Löffler sont introduits à la demande de la Commission.

Le Dr. Asche et le Dr. Löffler prennent la parole.

Mme Renger, MM. Wach, Strassor, Goedhart et le Président posent des questions aux visiteurs.

Le Dr. Asche et le Dr. Löffler répondent à ces questions.

Le Président remercie le Dr. Sigfried Asche et le Dr. Löffler de leurs exposés et de leurs réponses aux questions posées par les membres de la Commission.

Le Dr. Asche et le Dr. Löffler se retirent.

Le Président appelle l'attention de la Commission sur une lettre adressée au Président de l'Assemblée par le Président du Comité international de la Croix Rouge au sujet des visites aux lieux de détention d'Allemagne orientale. Cette lettre, qui a été diffusée sous la cote AS/NR (12) 34, répondait à une lettre du Président de l'Assemblée en date du 26 septembre 1960 transmettant la Résolution 182 au Président du Comité international de la Croix Rouge.

./.

AS/NR (12) PV 7

- 10 -

M. Wach propose que, si un délégué du Comité international de la Croix Rouge obtient, comme on l'espère, l'autorisation de visiter des camps en Allemagne orientale au début de 1961, il soit demandé au Comité international si son rapport pourrait être communiqué à la Commission des Nations non représentées et si ce délégué pourrait, le cas échéant, comparaître devant la Commission.

Il en est ainsi décidé.

Sur proposition du Président, il est décidé que M. Wach, rapporteur, continuera à suivre la question.

∟ Réf : (i) AS/NR (12) 33
(ii) AS/NR (12) 34.7

5. Suite donnée par le Comité des Ministres aux Recommandations et Résolutions adoptées par l'Assemblée sur proposition de la Commission.

Le Président indique que, selon ses renseignements, le Comité des Ministres a pris note de la Recommandation 254 (émissions radiophoniques vers l'Europe centrale et orientale). Etant donné que Mme Maxsein, rapporteur de cette question, n'a pas été en mesure de participer à la réunion, il propose que la Commission étudie à sa prochaine réunion s'il y a lieu de prendre d'autres mesures.

Il en est ainsi décidé.

Le Président rappelle que la question de la Résolution 189 (situation dans la zone d'occupation soviétique en Allemagne) a été traitée sous le point 4 et précise que la Résolution 182 relative aux Etats baltes n'appelle aucune mesure de la part du Comité des Ministres.

Il annonce que la Commission s'occupera à ses prochaines réunions des questions suivantes :

- Situation politique en Espagne ;
- Situation dans la zone d'occupation soviétique en Allemagne ;
- Réglementation relative à l'envoi de colis-cadeaux à destination de l'Europe centrale et orientale.

./.

6. Questions diverses

M. Goedhart informe la Commission qu'il a assisté à la réunion du Comité Mixte le 12 décembre 1960. Il a demandé à cette occasion aux Ministres quelles suites ils avaient données à la Recommandation 116, qui invitait les gouvernements à intervenir auprès des radiodiffusions des pays membres pour qu'elles diffusent des bulletins d'information en russe. A plusieurs reprises déjà, il avait posé au Comité des Ministres des questions appelant des réponses orales ou écrites, mais il lui avait toujours été répondu de façon évasive. En l'occurrence, les membres ministériels du Comité Mixte ne lui ont même pas fourni une réponse évasive, mais, après la réunion, un Ministre s'est excusé auprès de lui en expliquant que le Comité des Ministres n'avait pu donner aucune suite à cette recommandation parce qu'un gouvernement membre y était hostile en raison de sa position de neutralité. Apparemment, il n'a pas été envisagé que les gouvernements qui estimeraient pouvoir le faire prennent des dispositions en ce sens.

Sur proposition du Président et de M. Goedhart, il est décidé que M. Goedhart étudiera s'il y a lieu de formuler une nouvelle recommandation proposant que des dispositions soient prises, soit sur la base d'un accord partiel, soit au moyen de l'adoption par certains gouvernements d'une décision commune.

7. Date, heure et lieu de la prochaine réunion

Sur proposition du Président, il est décidé que la prochaine réunion aura lieu le jeudi 2 février 1961, à 14 h 30, au Bureau de Paris du Conseil de l'Europe, 55 avenue Kléber (16ème).

La séance est levée à 19 h 15.

Peter Kirk
Président de la Commission des
Nations non représentées